Code général des collectivités territoriales Articles L 2121-21 et R 2121-9

Arrondissement de Nîmes

Mairie de Villeneuve lez Avignon

EXTRAIT

DU

Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve Lez Avignon

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Quorum : 27

M. SUFFET est désigné en tant que secrétaire de séance

Séance du 12 novembre 2025

à 18 heures 00, le Conseil Municipal de Villeneuve lez Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de novembre 2025, sous la présidence de Mme BORIES, maire.

Présents :
Mmes MM. CHEVALIER, ZANIRATO, LE GOFF, ORCET, CLAPOT, SANCIAUME, DEMARQUETTE MARCHAT, BONIFAY, PASTOUREL, BOUT, CREPIN, CARRY, TRI, BRUN, ARTHUR, CAROT, SUFFET, DUMAS FILLIERE, GALATEAU LEPERE, ARNAUD, TORRES, NOVARETTI, LEMONT, GAVAZZI, LEPAGE, DANIEL

Procurations
M. BELLEVILLE à Mme BORIES
Mme TAPISSIER à M. SANCIAUME
M. BERTHET à M. ZANIRATO
M. RENEVEY à Mme CLAPOT
M. BERTHIER à M. ORCET
M. BUISSON à Mme DANIEL

4 - OBJET : DOMAINE ET PATRIMOINE – Gestion du domaine public – Convention de superposition d'affectation sur le domaine public concédé à la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) au profit de la commune – Avenant n° 1

Rapporteur : M. BONIFAY

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20251117-N4-12-11-2025-DE
Date de télétransmission : 17/11/2025
Date de réception préfecture : 17/11/2025

Par délibération du 10 novembre 2022, la commune a approuvé la signature d'une convention de superposition d'affectation sur le domaine public avec la CNR concernant la parcelle cadastrée section DB 19p sise traverse de la CNR pour la réalisation :

- de places de stationnement
- d'un trottoir
- d'un mur de soutènement sur la partie basse de ladite parcelle

Aujourd'hui, dans le cadre de ces aménagements, il a été constaté un fort dénivelé sur la partie ouest du trottoir bâti qui nécessite la construction supplémentaire d'un mur de clôture en agglos chainés qui viendra renforcer la sécurité des piétons empruntant cette voie. Pour ce faire, il convient de signer un avenant à la convention initiale qui en précisera les modalités.

C'est pourquoi, je vous propose au nom de la commission qui a émis un avis favorable à l'unanimité de bien vouloir autoriser Mme le maire :

- à adopter l'avenant n° 1 afférent
- à signer tout document relatif à ce dossier

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.....
Et ont signé au registre les membres présents.....
Pour expédition conforme, Villeneuve lez Avignon, le 17 novembre 2025.

Le secrétaire de séance

M. SUFFET

Mme Le Maire

Pascale BORIES

La présente délibération est susceptible de recours devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20251117-N4-12-11-2025-DE
Date de télétransmission : 17/11/2025
Date de réception préfecture : 17/11/2025